

Les objectifs fixés par le SAGE sont de développer une gestion quantitative des ressources en cohérence avec le développement socio-économique :

- En mettant en place une gestion collective des ressources superficielles qui permette le respect des milieux aquatiques.
- En assurant la durabilité de la nappe alluviale du Gapeau, classée ressource majeure pour l'AEP.
- En prévenant les conflits d'usages.
- En améliorant la sécurisation de l'eau sur le territoire.
- En sensibilisant l'ensemble des usagers à l'utilisation économe des ressources en eau.
- En améliorant les connaissances sur les ressources et les prélèvements.



Volet Qualité

Les objectifs fixés par le SAGE sont d'atteindre le bon état des masses d'eau :

- En agissant sur les pressions identifiées prioritaires :
 - Accompagner les acteurs vers des bonnes pratiques.
 - Encadrer les usages les plus impactants.
 - Gérer les flux de polluants cumulés.
- En restaurant et préservant les captages en eau potable du territoire.
- En améliorant le suivi et les connaissances sur la qualité des masses d'eau.

Un SAGE décliné en 4 volets thématiques



Volet Milieux aquatiques

Les objectifs fixés par le SAGE sont de préserver et restaurer les milieux aquatiques pour retrouver l'équilibre fonctionnel du bassin versant :

- En rétablissant la continuité écologique sur les secteurs prioritaires.
- En créant une appropriation du bassin versant pour favoriser la restauration et la préservation des milieux aquatiques.
- En améliorant la résilience des cours d'eau.
- En protégeant les secteurs à enjeux naturels.

Un périmètre qui s'étend sur 833 km²

16 communes sont concernées par le périmètre actuel du SAGE : Belgentier, Carnoules, Collobrières, Cuers, La Crau, La Farliède, Hyères-les-Palmiers, La Londe-les-Maures, Méounes-les-Montrieux, Pierrefeu-du-Var, Pignans, Puget-ville, Signes, Solliès-Pont, Solliès-Toucas et Solliès-Ville.



Volet Inondation

Les objectifs fixés par le SAGE sont de mettre en œuvre une gestion intégrée des inondations à l'échelle du bassin versant :

- En mettant en cohérence la gestion des inondations avec la gestion des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant.
- En limitant l'aléa inondation lié au ruissellement et au débordement des cours d'eau.
- En développant la culture du risque inondation.
- En réduisant la vulnérabilité des biens et des personnes.
- En développant une solidarité de bassin.

Pour plus d'info...

Les documents complets du diagnostic et de la stratégie du SAGE sont disponibles pour téléchargement sur le site web du SMBVG: www.smbvg.fr/le-sage/la-strategie/. Une version papier est consultable en Mairie de Pierrefeu-du-Var sur demande

ELABORATION DU SAGE DU GAPEAU

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de la concertation réglementaire préalable, le Syndicat Mixte du Bassin du Gapeau met à votre disposition cette note de synthèse expliquant ce qu'est un SAGE, comment il est élaboré sur le bassin versant du Gapeau, et quels objectifs sont fixés.

La concertation préalable a pour but d'informer le public sur le déroulement du projet, de recueillir son opinion et de répondre à ses interrogations. C'est une étape réglementaire qui vient compléter la concertation réalisée entre les différents usagers de la ressource participant à la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Comment est élaboré le SAGE ?

Le processus d'élaboration du SAGE est un processus évolutif et participatif. Il implique plusieurs types d'acteurs, mobilise différentes expertises (expertises techniques et savoirs locaux) et suit différentes étapes de concertation.



La Commission Locale de l'Eau constitue un véritable parlement local de l'eau qui construit le SAGE pas à pas

Le SAGE est l'outil de gestion local de l'eau

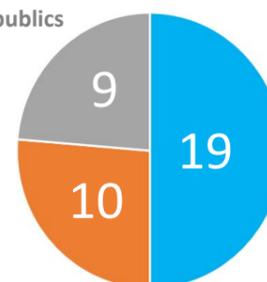
Le SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, est un outil de gestion de l'eau à l'échelle locale. En tenant compte des spécificités d'un territoire, il vise à concilier les différents usages de l'eau (eau potable, agricole, industriel), la protection des milieux aquatiques, et le développement socio-économique. Il vise notamment à atteindre le bon état physique, chimique et écologique des masses d'eau.

Sa procédure d'élaboration, son contenu et sa portée juridique sont cadrés par le code de l'environnement. Il décline également les orientations et les dispositions du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) défini au niveau de l'ensemble du bassin Rhône Méditerranée Corse. Le SAGE repose sur une concertation entre les acteurs locaux.

Un SAGE est composé de 2 documents :

- un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques fixant les objectifs, orientations et dispositions du SAGE et ses conditions de réalisation. Les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau doivent lui être compatibles.
- Un règlement accompagné de documents cartographiques, qui édicte les règles à appliquer pour atteindre les objectifs fixés dans le PAGD. Le règlement et ses documents cartographiques sont opposables aux tiers.

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics



La CLE du Gapeau est composée de 38 membres rassemblés en trois collèges.

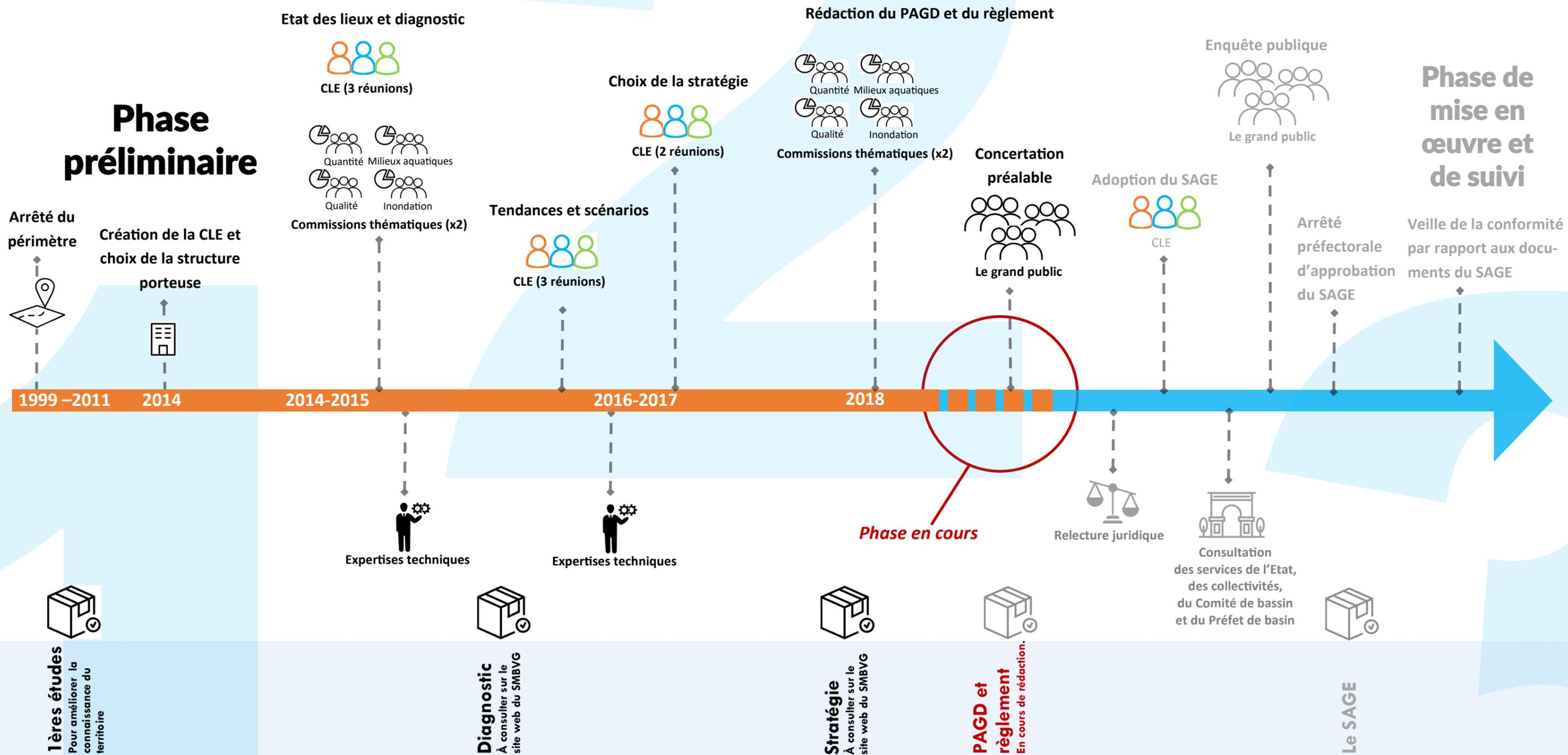
Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

Le Syndicat, la structure publique qui porte le SAGE

Le Syndicat Mixte du Bassin du Gapeau (SMBVG) est la structure porteuse du SAGE du Gapeau. Les compétences syndicales portent sur l'ensemble des travaux, acquisitions et études nécessaires à la mise en œuvre des orientations validées par la CLE dans le cadre du SAGE.

Phase d'élaboration



Tères études
Pour améliorer la connaissance du territoire

Diagnostic
À consulter sur le site web du SMBVG

Stratégie
À consulter sur le site web du SMBVG

PAGD et règlement
En cours de rédaction.

Le SAGE

Réunions publiques dans le cadre de la démarche du SAGE

Réunions publiques

Volet inondation
Dans le cadre du programme d'actions et de prévention des inondations :
17 décembre 2015 à Hyères
12 janvier 2016 à Solliès-Pont
13 janvier 2016 à Pierrefeu-du-Var

Réunions publiques

Volet qualité et milieux aquatiques
Dans le cadre de l'entretien des cours d'eau :
10 mai 2016 à Solliès-Pont
19 mai 2016 à Hyères
23 mai 2016 à Pierrefeu-du-Var
15 juin 2016 à Signes
16 juin 2016 à Carnoules

Réunions publiques

Sur l'ensemble du SAGE
Dans le cadre de la concertation préalable :
17 au 19 septembre 2018, les lieux et horaires des réunions publiques seront diffusés par affichage dans les mairies et sur le site internet du Syndicat Mixte
www.smbvg.fr

Vous avez des questions?
Pour toute remarque ou question, vous pouvez nous contacter :
→ Via un formulaire disponible sur le site internet du Syndicat mixte : www.smbvg.fr
→ Ou par courrier au siège du syndicat : Place Urbain Sénès, 83390 Pierrefeu-du-Var